

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Aire de grand passage gens du voyage - La Jarne

**De :** Malgosia DI FAZIO <difaziomalgosia@yahoo.fr>

**Date :** 12/03/2024 14:36

**Pour :** "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

N'ayant pas la possibilité de me rendre en mairie pour donner mon avis sur le projet, je vous envoie ce mail que je vous remercie par avance de prendre en considération.

En tant qu'habitant jamais depuis près de 15 ans, j'ai pu voir à plusieurs reprises l'accueil des gens du voyage dans la commune.

A mon sens, pour une commune en plein développement et souhaitant accueillir de jeunes ménages, il me semble peu stratégique d'accepter ce projet notamment en raison du risque de perte de valeur foncière, qui se répercutera tant sur les nouveaux projets de bâti que sur l'existant.

Par ailleurs, en cette période où nos agriculteurs sont menacés, la perte importante d'exploitation de parcelles agricoles voisines au projet, va à l'encontre de la volonté de l'Etat à les aider, quoi qu'on puisse en penser.

En termes d'hygiène et environnement, le projet prévoit le placement de cette aire du bassin versant vers les marais de La Jarne et d'Aytré : comment le traitement des déchets divers et variés est-il organisé pour ne pas mettre en péril la nappe phréatique, les marais et la plage d'Aytré déjà mise à mal chaque année pour des problèmes de pollution ?

L'aire existante à Aytré est une démonstration de la capacité des gens du voyage à respecter ce qui leur est mis à disposition par la commune, il n'y a pas un seul jour où leurs déchets ne soient dispersés devant l'entrée de cette aire : poubelles, canapés, matelas, frigos, micro-ondes, et autres déchets ...

La superficie dédiée au projet semble également disproportionnée : 4Ha prévus pour 2 communes ?

Financement : qui va financer ce projet, quels impacts sur les habitants ?

Enfin, un point à ne pas négliger : la sécurité des habitants : quels moyens seront mis en œuvre par la commune de La Jarne pour garantir la sécurité des habitants ?

Je vous remercie d'accuser réception de ce message et de bien vouloir le prendre en compte dans le cadre de l'enquête.

Cordialement,  
Malgosia DI FAZIO